

**SCHWEIZER
PERSONAL
VORSORGE**

**PREVOYANCE
PROFESSIONNELLE
SUISSE**

Grosse Herausforderungen

Was sind rentnerlastige Kassen?

Des défis importants

Qu'est-ce qu'une caisse à rentiers surnuméraires?

Martin Hänggi, Libera AG

Gerold Betschart, Libera AG

Was sind rentnerlastige Kassen?

Der Anteil der Rentenbezüger am Versichertenbestand einer Vorsorgeeinrichtung hat einen grossen Einfluss auf die Finanzierung und die damit verbundenen versicherungs- und anlagetechnischen Herausforderungen.

IN KÜRZE

Die Zahl der rentnerlastigen Kassen nimmt zu. Diese Kassen haben eine geringe Risiko- und Sanierungsfähigkeit.

In Zeiten magerer Renditeaussichten gerät die Passivenstruktur der Vorsorgeeinrichtungen (VE) zunehmend in den Fokus des Risikomanagements. Zentrale Bedeutung haben dabei die gegenüber den Rentenbezügern eingegangenen und weitestgehend garantierten Verpflichtungen. Gemäss Erhebung der Oberaufsichtskommission Berufliche Vorsorge (OAK BV) zur finanziellen Lage der Vorsorgeeinrichtungen 2015 liegen über 40 Prozent des erfassten Vorsorgekapitals bei den Rentenbezügern. Rund 4.6 aktive Versicherte kommen aktuell im Schnitt auf einen Rentenbezüger. Dies ist ein Durchschnittswert. Werden stattdessen die einzelnen VE betrachtet, so verfügt eine erhebliche Zahl VE über einen wesentlich höheren Rentneranteil.

Rentnerlastige Kassen und Rentnerkassen

In der Praxis wird häufig von einer rentnerlastigen Kasse gesprochen, wenn der Rentneranteil bei mindestens 70 Prozent liegt. Der Anteil kann mit der Anzahl der Rentenbezüger oder deren Anteil am Vorsorgekapital gemessen werden. Aussagekräftiger ist die Bezugsgrösse Vorsorgekapital, weil diese die Finanzierung massgeblich beeinflusst. Da das Vorsorgekapital vom Bewertungszinssatz

abhängt, sind VE ohne eine entsprechende Normierung nur bedingt miteinander vergleichbar. In aller Regel weisen rentnerlastige Kassen einen negativen Cashflow auf.

Verfügen VE nur noch über Rentner, so handelt es sich um reine Rentnerkassen. Ihr Anteil an den im Bericht der OAK BV erfassten Vorsorgekapitalien ist mit 0.5 Prozent per Ende 2015 noch gering.

Steigender Rentneranteil

Verschiedene Entwicklungen und Prozesse führen zu einem Anstieg des Rentneranteils in einer VE:

- Demografie (Pensionierung der Babyboomer),
- Umstrukturierungen bei angeschlossenen Arbeitgebern mit Reduktion der Mitarbeiterzahl und Verbleib der Rentenbezüger in der VE (Konkurs des Arbeitgebers kann zur Bildung einer reinen Rentnerkasse führen),
- Übernahme von Rentnerbeständen oder Versichertenbeständen mit hohem Rentneranteil,
- Übertragung eines Teils der Vorsorgekapitalien der aktiven Versicherten in eine VE mit sogenanntem 1e-Plan und Verbleib der Rentenbezüger in der bisherigen VE,



Martin Hänggi
dipl. Chem. ETH,
Pensionskassen-Experte
SKPE, Libera AG



Gerold Betschart
PhD,
Pensionskassen-Experte
SKPE, Libera AG

Wichtigste Merkmale und Herausforderungen rentnerlastiger Kassen

Merkmale

Vorsorgekapital Rentner macht 70 Prozent oder mehr des gesamten Vorsorgekapitals aus

Geringe Sanierungsfähigkeit
Geringe strukturelle Risikofähigkeit

Geringes Risikobudget für Anlagestrategie
Relativ kurzer Anlagehorizont

Sollrendite wesentlich durch technischen Zinssatz bestimmt

Negativer Cashflow

Herausforderungen

Vermeidung von Umverteilungen von aktiven Versicherten zu Rentnern

Vermeidung einer Unterdeckung

Festlegung der Anlagestrategie

Festlegung des technischen Zinssatzes
Erzielung der Sollrendite

Liquiditätsplanung

- Reduktion des technischen Zinssatzes (erhöht das Vorsorgekapital der Rentenbezüger),
- Neugründungen von Rentnerkassen.

Zukünftig dürfte die Zahl der rentnerlastigen VE weiter ansteigen: In den kommenden Jahren erreichen geburtenstarke Jahrgänge das Pensionsalter. Zusätzlich sind weitere Reduktionen der für die Bewertung der Rentenverpflichtungen verwendeten technischen Zinssätze zu erwarten, da diese – gemessen an den zu erwartenden Anlagerenditen – vielerorts noch zu hoch sind. Auch dürfte die mit der bevorstehenden Gesetzesanpassung verbundene Attraktivitätssteigerung von 1e-Plänen zu einem Abfluss von Vorsorgekapital aktiver Versicherter aus umhüllenden VE führen.¹ Zu einer Verlangsamung des Anstiegs des Rentnerkapitals dürften vermehrte Kapitalbezüge im überobligatorischen Bereich beitragen, die bei einigen wenigen Kassen sogar zwingend ausgestaltet sind.

Eigenschaften rentnerlastiger Kassen

Da die Kasse mehr Rentner als aktive Versicherte zu ihren Destinatären zählt, sind die Ausgaben (Rentenzahlungen) meist grösser als die Einnahmen (Beiträge), so dass die Kasse einen negativen Cashflow ausweist. Die Liquiditätsplanung ist in einer rentnerlastigen Kasse von zentraler Bedeutung.

Aufgrund des hohen Rentneranteils ist die Sollrendite – also die für den Erhalt des Deckungsgrads benötigte Rendite – massgeblich geprägt durch den technischen Zinssatz, mit dem das Vorsorgekapital der Rentner bewertet wird. In einer rentnerlastigen Kasse sind durchaus drei Viertel oder mehr der Sollrendite der technischen Verzinsung des Vorsorgekapitals Rentner geschuldet.

Im Fall einer Unterdeckung entfalten die typischen Sanierungsmassnahmen (Erhebung von Sanierungsbeiträgen sowie Minder- oder Nullverzinsung) bei einer rentnerlastigen Kasse meist nur eine bescheidene Wirkung. Auch wird die Unterdeckung durch den negativen

Cashflow noch zusätzlich verstärkt, weil die Mittel in der Regel «zu Deckungsgrad 100 Prozent» abfliessen. Die Sanierungsfähigkeit einer rentnerlastigen Kasse ist somit sehr gering. Von den Rentnern kann gemäss Art. 65d Abs. 3 BVG nur sehr eingeschränkt ein Sanierungsbeitrag erhoben werden. Die Sanierung einer Unterdeckung obliegt damit den aktiven Versicherten und der Firma. Die strukturelle Risikofähigkeit einer rentnerlastigen Kasse ist daher insgesamt sehr gering.

Herausforderungen für rentnerlastige Kassen

Ein Rentnerbestand ist verschiedenen Risiken ausgesetzt. Hervorzuheben sind das Anlagerisiko (Vermögenserträge sind sehr volatil), das Langleberisiko (Renten müssen länger als erwartet ausbezahlt werden) und das Schwankungsrisiko im Sterbeverhalten (kurzfristige Schwankungen in der Lebenserwartung und in den Rentenzahlungen). Die Bewirtschaftung dieser Risiken stellt die Verantwortlichen einer rentnerlastigen Kasse vor grosse Herausforderungen. Während das Schwankungs- und das Langleberisiko durch entsprechende Rückstellungen (respektive durch Verwendung von Generationentafeln für das Langleberisiko) gezähmt werden können, ist das Anlagerisiko schwieriger in den Griff zu bekommen.

Da die Renten nach aktueller Rechtslage kaum reduziert werden können, müssen die Vorsorgemittel der Rentner möglichst sicher angelegt werden. Zudem ist der Anlagehorizont für die Rentner kürzer als für die aktiven Versicherten. Rentnerlastige Kassen verfügen deshalb über ein geringes Risikobudget, das nur risikoarme Anlagestrategien mit entsprechend tiefen erwarteten Renditen erlaubt. Trotzdem ist mindestens die Sollrendite zu erwirtschaften, damit sich der Deckungsgrad der Kasse nicht verschlechtert.

Eine Senkung der Sollrendite kann durch die Minderverzinsung der Altersguthaben der aktiven Versicherten oder eine Reduktion des technischen Zinssatzes erzielt werden. Beide Massnahmen sind nicht unproblematisch: Die Minderverzinsung stellt eine Ungleichbehandlung der aktiven Versicherten gegenüber den Rentnern dar und hat

durch den geringen Anteil der aktiven Versicherten eine nur beschränkte Wirkung. Die Reduktion des technischen Zinssatzes führt zu einer Erhöhung des Vorsorgekapitals respektive einer Reduktion des Deckungsgrads und sollte deshalb rechtzeitig eingeleitet werden.

Aktives Risikomanagement ist zentral

Um die zahlreichen Herausforderungen erfolgreich meistern zu können, ist ein aktives Risikomanagement erforderlich. Dieses muss insbesondere sicherstellen, dass die Anlagen sowie die versicherungstechnischen Parameter aufeinander abgestimmt sind. |

¹ Siehe Botschaft vom 11. Februar 2015 zu einer Änderung des Freizügigkeitsgesetzes (Ansprüche bei Wahl der Anlagestrategie durch die versicherte Person).

Qu'est-ce qu'une caisse à rentiers surnuméraires?

La proportion de bénéficiaires de rentes dans le portefeuille d'assurés d'une institution de prévoyance a une grande influence sur le financement et les défis y liés en termes actuariels et de structuration des placements

EN BREF

Le nombre des caisses à rentiers surnuméraires est en train de grandir. La capacité d'exposition et d'assainissement de ces caisses est limitée.

Dans une période de perspectives de rendement maigres, la structure du passif devient une préoccupation très présente dans la gestion des risques d'une institution de prévoyance (IP). Les engagements pris vis-à-vis des bénéficiaires de rentes pèsent lourd car ils sont pratiquement intouchables. Selon l'analyse de la situation financière des institutions de prévoyance effectuée par la commission de haute surveillance de la prévoyance (CHS PP) en 2015, plus du 40% du capital de prévoyance recensé à ce moment-là appartenait aux bénéficiaires de rentes. Dans la moyenne, les caisses affichent actuellement un rapport de 4.6 assurés actifs pour un bénéficiaire de rente, mais la proportion de rentiers est nettement supérieure dans bon nombre d'IP individuelles.

Les caisses à rentiers surnuméraires et les caisses de rentiers

Dans la pratique, il est convenu de dire que l'effectif de rentiers d'une caisse est surnuméraire lorsque leur proportion atteint au moins 70%. Cette proportion peut être mesurée en fonction du nombre

de bénéficiaires d'une rente ou de la part du capital de prévoyance qui leur appartient. Le capital de prévoyance est toutefois une référence plus précise puisqu'il va grandement affecter le financement. Comme le capital de prévoyance dépend du taux d'escompte, les IP sans normes correspondantes sont difficilement comparables. En règle générale, une caisse à rentiers surnuméraires présente un cash-flow négatif.

Une IP uniquement constituée de rentiers est une caisse de rentiers. A fin 2015, les caisses de ce type jouaient encore un rôle marginal puisque les capitaux recensés par la CHS PP pour les caisses de ce type ne représentaient que 0.5% du total.

La proportion des rentiers en hausse

La proportion de rentiers d'une IP peut augmenter pour différentes raisons:

- Démographie (départ en retraite des baby-boomers)
- Restructurations dans les entreprises des employeurs affiliés avec diminution du nombre de collaborateurs et

Caractéristiques et défis essentiels d'une caisse à rentiers surnuméraires

Caractéristiques

Le capital de prévoyance des rentiers représente 70% ou plus de la totalité du capital de prévoyance

Faible capacité d'assainissement

Capacité d'exposition structurelle très restreinte

Budget de risque modeste pour la stratégie de placement

Horizon de placement relativement court

Rendement nécessaire essentiellement déterminé par le taux technique

Cash-flow négatif

Défis

Eviter les redistributions des assurés actifs aux rentiers

Eviter un découvert

Définir la stratégie de placement

Fixer le taux technique

Dégager le rendement nécessaire

Planification des liquidités

- maintien des rentiers dans l'IP (la faillite de l'employeur peut aboutir à la constitution d'une caisse de rentiers),
- Reprise d'effectifs de rentiers ou de portefeuilles d'assurés avec un fort pourcentage de rentiers,
- Transfert d'une partie des capitaux de prévoyance des assurés actifs dans une IP avec un dénommé plan 1e et maintien des bénéficiaires de rentes dans l'ancienne IP,
- Réduction du taux technique (augmente le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes),
- Nouvelles fondations de caisses de rentiers.

Le nombre des IP à rentiers surnuméraires va certainement encore augmenter dans les années à venir où des catégories d'âge à forte natalité vont atteindre l'âge de la retraite. Et il faut aussi s'attendre à de nouvelles baisses des taux techniques utilisés pour calculer les engagements de rente puisque ces taux sont souvent encore trop élevés par rapport aux rendements anticipés sur les placements. Enfin, les adaptations intervenues au niveau de la législation vont augmenter l'attractivité des plans 1e, ce qui va sans doute déclencher un départ de capitaux de prévoyance d'assurés actifs au détriment des IP enveloppantes.¹ Mais l'accroissement des capitaux des rentiers va sans doute également se ralentir à cause du versement plus fréquent de capitaux dans le domaine subrogatoire où cette option est même désormais la seule dans un petit nombre de caisses.

Les caractéristiques des caisses à rentiers surnuméraires

Comme de telles caisses comptent plus de rentiers que d'assurés actifs parmi leurs destinataires, les charges (paiement des rentes) sont généralement supérieures aux recettes (cotisations), le cash-flow de ces caisses est donc négatif. La planification des liquidités revêt de ce fait une importance capitale dans une caisse à rentiers surnuméraires.

¹ Voir message du 11 février 2015 concernant une modification de la loi sur le libre passage (Droits en cas de choix de la stratégie de placement par l'assuré).

A cause de la forte proportion de rentiers, le rendement nécessaire pour maintenir le degré de couverture est fortement tributaire du taux technique servant à évaluer le capital de prévoyance des rentiers. Dans une caisse à rentiers surnuméraires, il est tout à fait courant que les trois quarts du rendement nécessaire, voire plus, aillent au compte du taux technique rémunérant le capital de prévoyance des rentiers.

En cas de découvert, les mesures d'assainissement classiques (prélèvement de cotisations d'assainissement, ainsi que rémunération d'intérêt réduite ou nulle) sont généralement d'une efficacité très limitée dans une caisse à rentiers surnuméraires. Et le découvert sera encore exacerbé par le cash-flow négatif parce que les capitaux seront en toute logique absorbés par l'objectif du «degré de couverture à 100%». Autant dire que la capacité d'assainissement d'une caisse à rentiers surnuméraires est minime. Les contributions à un assainissement que l'on peut demander aux bénéficiaires de rentes sont très restreintes en vertu de l'art. 65d al. 3 LPP. C'est donc aux assurés actifs et à l'entreprise qu'il incombe de résorber un découvert. La capacité d'exposition structurelle d'une caisse à rentiers surnuméraires s'achoppe de ce fait vite à ses limites.

Les défis que doivent relever les caisses à rentiers surnuméraires

Un effectif de bénéficiaires de rentes est exposé à plusieurs risques. Le risque de placement pour commencer (les rendements dégagés par la fortune sont très volatils), mais aussi le risque de longévité (les rentes doivent être payées plus longtemps que prévu) et le risque de fluctuations dans le comportement de mortalité (fluctuations à court terme de l'espérance de vie et des rentes à payer). La gestion de ces risques pose des défis importants aux responsables d'une caisse à rentiers surnuméraires. Concernant le risque de fluctuations et le risque de longévité, on peut assurer ses arrières en constituant des provisions appropriées (ou utilisant les tables générationnelles pour le risque de longévité). Il est plus compliqué de mater le risque de placement.

Dans le contexte législatif actuel, il est pratiquement impossible de toucher aux rentes, les capitaux de prévoyance des

rentiers doivent donc être placés de manière aussi sûre que possible. En plus, l'horizon de placement est plus court pour les rentiers que pour les assurés actifs. Il en découle que les caisses à rentiers surnuméraires disposent d'un plus petit budget de risque qui permet seulement des stratégies de placement à faible risque et donc aussi à faible rendement. Et pourtant, il faudra dégager au moins le rendement nécessaire pour éviter une dégradation du degré de couverture.

On peut soit diminuer le taux de rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs, soit réduire le taux technique pour que le rendement nécessaire soit moins élevé. Mais les deux mesures comportent chacune des pièges: la diminution de la rémunération instaure une inégalité de traitement entre assurés actifs et bénéficiaires de rentes et manque d'efficacité puisque les assurés actifs sont peu nombreux. La réduction du taux technique entraîne une diminution du degré de couverture parce que le capital de prévoyance augmente, il faudra donc s'y prendre avec suffisamment d'avance.

La gestion active des risques est impérative

Une gestion active des risques est indispensable pour pouvoir contrer les nombreux défis. Il faudra notamment veiller à la congruence entre placements et paramètres actuariels. |

Martin Hänggi
Gerold Betschart

LIBERA



Anlageberatung für Pensionskassen

Solide Grundlagen für Ihre Anlageentscheide geben Ihnen als Stiftungsrat mehr Sicherheit. Unsere erfahrenen Anlagespezialisten beraten Sie unabhängig und reden Klartext.

- **ALM-Studien**
- **Anlagestrategie**
- **Anlageorganisation**
- **Investment Controlling**

A&L Asalis AG

Stockerstrasse 34 · Postfach · CH-8022 Zürich
Telefon +41 (0)43 344 42 10 · www.asalis.ch

A&L ASALIS